



Une municipalité grandeur Nature  
1321 chemin de Béthanie, Béthanie, Qc J0H 1E1

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ACTON  
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE AU 582 CHEMIN MOUTON

---

#### EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, QUE:

Une demande de démolition d'immeuble a été présentée à la municipalité concernant le bâtiment situé au 582 chemin Mouton. Cette demande est faite conformément au règlement 249-18 sur la démolition d'immeubles de la municipalité de Béthanie.

Toute personne qui **désire s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolir** assujettie au présent règlement doit, **dans les dix (10) jours de la publication de l'Avis public ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'Avis sur l'immeuble concerné**, faire connaître **par écrit son opposition motivée** au secrétaire-trésorier de la municipalité dans les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

**Une assemblée publique** du comité de démolition aura lieu à l'hôtel de ville de Béthanie situé au 1321 chemin de Béthanie **le lundi 14 mars** prochain à **18h00**.

Toute personne intéressée peut intervenir auprès des membres du comité de démolition lors de cette assemblée.

DONNÉ à Béthanie ce 1er jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

---

Yan Zurbach  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Yan Zurbach, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Béthanie, certifie par la présente avoir publié, en date du 1er mars 2022, l'avis public de demande de démolition d'immeubles, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : entrée du bureau municipal, le site web et devant la propriété du 582 chemin Mouton .

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1er mars 2022.

Yan Zurbach  
Directeur général et secrétaire-trésorier